

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 JUIN 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2023-03-46- ENVIRONNEMENT (8.8) – ARCHYPEL :
CREATION D'UN ECOSYSTEME HYDROGENE VERT ET LOCAL**

DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Étaient présents :	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aide, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
Étaient excusés :	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
Avis de procuration :	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
Avis de suppléance :	5 avis de suppléance.
Secrétaire de séance :	Christine ASSFELD LAMAZE
Nombre de présents :	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
Nombre de votants :	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

CONTEXTE

La stratégie nationale France 2030 pour le développement de l'hydrogène décarboné a été annoncée en septembre 2020 et prévoit un soutien public de 9 milliards d'euros d'ici 2030. Elle vise le développement des filières de l'électrolyse et de la mobilité lourde à l'hydrogène, avec l'objectif de contribuer significativement à la décarbonation de l'industrie et des transports.

Afin de développer les technologies de l'hydrogène pour accélérer la transition écologique et créer une filière industrielle dédiée, la stratégie nationale fixe trois objectifs.

- Installer suffisamment d'électrolyseurs pour apporter une contribution significative à la décarbonation de l'économie
- Développer les mobilités propres, en particulier pour les véhicules lourds
- Construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique

Ces objectifs se traduisent par des programmes opérationnels, dont l'appel à projets « **Ecosystèmes territoriaux hydrogène** » qui vise à financer la production et la distribution d'hydrogène et le déploiement de véhicules. Depuis 2018, ce sont ainsi 35 écosystèmes qui ont été soutenus partout en France pour plus de 320 millions d'euros de soutiens publics.

Pour aller plus loin encore, le gouvernement a annoncé le 17 mai 2023 une nouvelle enveloppe de 175 millions d'euros de France 2030 et du ministère de la Transition énergétique afin de relancer cet appel à projets. L'objectif est de développer des écosystèmes combinant, à l'échelle d'un territoire donné, les différents maillons de la chaîne : production d'hydrogène, distribution d'hydrogène et usages de l'hydrogène, qu'ils soient industriels ou de mobilité. L'appel à projets encourage également à former des consortiums de partenaires, associant investisseurs, exploitants d'infrastructures et utilisateurs d'hydrogène.

Parallèlement, les EPCI poursuivent ou mettent en place des PCAET à travers leurs différentes compétences. Chaque axe de travail du plan climat (habitat, mobilités, gestion des déchets, transition énergétique...) a un potentiel de réduction des émissions de GES, de consommation d'énergie, d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute, de réduction de la pollution de l'air et/ou d'adaptation au changement climatique.

La Loi d'Orientation des Mobilités ou la mise en œuvre des Zones à Faibles Emissions – mobilité invitent par ailleurs à la décarbonation des transports et l'utilisation d'hydrogène décarboné est une des pistes pour diminuer, voire supprimer les émissions de CO2 liées au trafic routier.

GENESE DU PROJET ARCHYPEL

En 2020, la Communauté de Communes Terres Toulouses, a lancé un appel à projet pour la création d'une station verte multi énergies à Gondreville dédiée à la mobilité lourde. Cette station a vocation à distribuer des carburants alternatifs aux carburants fossiles, dont de l'hydrogène vert.

Dans ce cadre, la CC2T, avec l'appui du Pays Terres De Lorraine et en partenariat avec les 3 autres intercommunalités du Pays (Moselle et Madon, Saintois, Colombey Sud Toulous), a lancé une étude soutenue par l'ADEME pour identifier les potentiels de consommation d'hydrogène sur les usages industriels et de mobilité.

Afin d'identifier un écosystème plus significatif sur un périmètre de 100 kilomètres autour de la CC2T, cette dernière a contacté et rencontré en 2020 une vingtaine d'EPCI pour échanger sur l'ambition des territoires en matière d'hydrogène, sur les projets à l'étude et les potentiels de consommation. **A cette occasion, un vif intérêt a été partagé par les élus des collectivités rencontrées et le même constat formulé : s'associer pour structurer une filière d'hydrogène vert et local et éviter des compétitions stériles.**

Mis en ligne le 20/06/2023 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_46-

Dès lors, des comités réunissant des techniciens et les présidents ou vice-présidents des EPCI se sont régulièrement réunis pour échanger sur l'avancée du projet ARCHYPEL et partager les orientations à poursuivre sur ce projet.

Cette démarche de construction d'un écosystème hydrogène vert et local se réalise à une échelle territoriale inédite, qui réunit une vingtaine d'EPCI et d'acteurs publics impliqués sur le sujet sur plusieurs départements (Meurthe-et-Moselle, Vosges, Marne et Meuse, Moselle), d'Epinal à Bar le Duc, de Saint Dié des Vosges à Vitry le François, de Sarrebourg à Pont à Mousson en passant par Nancy.

Des partenaires sont également associés au projet et suivent sont avancée : le Pays Terres de Lorraine, le PETR du Val de Lorraine, la Multipôle Nancy Sud Lorraine ainsi que les représentants de la Région Grand Est et de l'ADEME.

En 2021, les études se sont poursuivies avec le soutien du pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain et le pilotage technique par l'agence de développement LORR'UP, pour identifier les usages de l'hydrogène sur les territoires pour la mobilité et l'industrie, ainsi que les premiers sites de distribution.

Une nouvelle étape a été franchie en 2022 avec le choix du groupement LHYFE / VALECO, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'agence de développement économique LORR'UP, pour produire de l'hydrogène vert et local à partir de 2026.

En 2023, les collectivités font entrer ARCHYPEL dans une nouvelle dynamique avec la candidature à l'appel à projet national de l'ADEME « Ecosystème territorial hydrogène » qui vient de paraître.

CONTENU DU PROJET ARCHYPEL

ARCHYPEL porte l'ambition de faciliter le déploiement de l'hydrogène renouvelable dans les territoires pour les usages de la mobilité et pour verdir les process industriels des entreprises du territoire.

A cheval sur les quatre départements de l'ancienne Région Lorraine et le département de la Marne, le projet a pour objectif de rassembler une masse critique d'acteurs et d'initiatives pour faire émerger des réseaux et des écosystèmes « hydrogène renouvelable » cohérents. L'initiative permettra d'obtenir les résultats suivants en 2025 :

Production	Distribution	Usages	Résultats escomptés
1 site de production 5MW	4 stations de distributions	Mobilité : Bus, BOM, Poids-Lourds Industrie : Remplacement hydrogène gris	2 Tonnes H2 renouvelable par jour

Le Projet ARCHYPEL se focalise ainsi sur :

- **La massification des usages mobilité** via l'acquisition d'un nombre de véhicules permettant d'atteindre une taille critique assurant la pérennité et la rentabilité des stations de distribution ;
- **La décarbonation des activités industrielles** du territoire en favorisant la transition de l'hydrogène carboné vers de l'hydrogène renouvelable et en proposant l'hydrogène comme vecteur énergétique alternatif au gaz naturel ;
- Le **maillage du territoire** avec des stations-services hydrogène pour rendre cet hydrogène renouvelable disponible pour tous ;
- La **synchronisation** du développement des usages, de la distribution et de la production.

Ces quatre points sont essentiels pour répartir les risques, et offrir des perspectives de baisse des coûts aux usagers finaux et de rentabilité aux porteurs de projets.

Mis en ligne le 20/06/2023 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_46-

CHARTE DE DEVELOPPEMENT

Pour avancer et consolider la démarche commune, le groupement LHYFE / VALECO a rédigé une charte de développement opérationnelle. Les objectifs de cette charte sont les suivants :

- Sécuriser et renforcer l'écosystème
- Rationaliser le développement des briques production et distribution d'hydrogène
- Aligner les stratégies et le partage d'information entre les parties

Le dernier comité de pilotage a acté que seuls les EPCI à fiscalité propre et les entreprises intervenant dans la production et distribution d'hydrogène sont signataires de cette charte.

Les autres structures (PETR, syndicats, entreprises privées) pourront apporter leur soutien via d'autres moyens tel qu'un courrier de soutien à intégrer à la candidature ADEME.

La charte contient les principales orientations suivantes :

- **Brique « Production d'hydrogène »**

Conformément à la candidature LHYFE / VALECO déposée à l'AMI, celle-ci se fera par un électrolyseur alimenté en direct par un champ photovoltaïque développé par VALECO situé sur le nord de la métropole du Grand Nancy. Des contrats de gré à gré issus d'éolien Lorrain seront fournis par VALECO pour le complément d'électricité nécessaire.

- **Brique « distribution »**

Afin de distribuer au mieux l'hydrogène produit, un réseau de quatre stations de distribution est envisagé : Champigneulle (CC Bassin Pompey), Gondreville (CC Terres Touloises), une station à l'est du territoire (CC Vezouze en Piémont, CC Sarrebourg Moselle Sud, CA St Dié) et enfin une au sud sur le territoire de la CA d'Épinal. Les propositions d'emplacements de stations et le pilotage de celles-ci sont sous l'entière maîtrise des collectivités concernées.

- **Rôle des parties**

- Consolider et agréger les usages identifiés vers ARCHYPEL exclusivement
- Œuvrer à la réalisation du projet
- Assurer la cohérence du projet
- Sécuriser les subventions

- **Durée** : charte effective jusqu'à la mise en place d'accord de consortium

- **Sortie de la charte** : liberté de sortie mais transfert de subventions si reçues

- **Nouvelle entrée** : accord unanime pour les parties production et distribution et 75% des voix pour les usages

Les EPCI sont invités à signer cette charte avant le dépôt du dossier à l'appel à projet de l'ADEME en septembre 2023.

USAGES FUTURS DE L'HYDROGENE

Lourdement impactée par les effets des transports sur son territoire, la CC2T ambitionne depuis 2020 la création d'une station verte multi énergies sur la commune de Gondreville en faveur de la mobilité lourde. La collectivité souhaite recruter un opérateur ou un groupement d'opérateurs pour mettre en œuvre une station de distribution de carburants alternatifs aux carburants fossiles, dont de l'hydrogène vert.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2020 qui a permis le recrutement de 2 opérateurs n'ayant pas abouti, une nouvelle consultation va être lancée cet été.

La collectivité maîtrise depuis juin 2022 les terrains d'assiette pour l'accueil de la future station, situés le long de l'A31.

Concernant plus précisément les usages de l'hydrogène : au-delà du recensement fait auprès des industriels du territoire pour un usage de l'hydrogène vert ou le remplacement de l'hydrogène carboné dans leur process, la CC2T identifie des usages mobilités pour les prochaines années.

Aussi, pour ses flottes de bennes à ordures ménagères ou de bus, confiées à ce jour à des délégataires dans le cadre de délégations de services publics et sans présager de la manière dont l'exercice de ces compétences sera assuré à l'avenir (régie, marché, DSP), **la CC2T s'engage à l'étude de la conversion de plusieurs matériels roulants à l'issue des DSP en cours.**

Par l'intermédiaire de la Multipôle Nancy Sud Lorraine, une étude portant sur les flottes à faible émission va être conduite, permettant ainsi à la collectivité de bénéficier ou de pouvoir faire bénéficier à son prestataire ou délégataire de subventions mobilisables pour limiter l'investissement lors de l'achat des matériels roulants.

Cette volonté répond aux objectifs et au plan d'action du PCAET de la CC2T :

Axe 2 : mobilités

Action 2.3 : rouler plus propre et réduire les émissions de GES

Mesure 1 : créer une station verte multi énergies à Gondreville

Mesure 2 : une flotte de véhicule plus propres pour la CC2T

Cet engagement de principe est sous réserve des prix des véhicules, des subventions mobilisables et de la disponibilité de l'hydrogène vert au point de distribution le plus proche.

Vu la commission mobilité du 25 mai 2023 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur BRETENOUX s'abstenant :

- **Confirme l'intérêt de la démarche collective ARCHYPEL, en tant qu'écosystème hydrogène en faveur d'une décarbonation de l'industrie et de la mobilité des territoires qui la compose ;**
- **Approuve et autorise le président de la CC2T à signer la charte de développement du projet ARCHYPEL ;**
- **Autorise la candidature du projet ARCHYPEL à l'appel à projet national de l'ADEME 2023 « écosystèmes hydrogène territoriaux » ;**
- **Confirme l'engagement de principe de la CC2T sur le déploiement de la station verte multi énergies de Gondreville et les usages de l'hydrogène vert pour la mobilité de la collectivité.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX